FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 04/11/2021

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du jeudi 4 novembre 2021

Membres présents :

Mesdames : Ketty GRONDIN, Audrey BECQUART, Aldine VARON
Messieurs : Yves CROISSANT, Faneva AKOTONDRAHASO, Anthony CARPAYE

Membres présents en visioconférence :

Messieurs : Olivier DESAULNAY, Ezékias DEBESE

Membres représentés :

Mesdames : Catherine FRUTEAU par Monsieur Faneva RAKOTONDRAHASO,
Elise RALSER par Monsieur Faneva RAKOTONDRAHASO,
Sabine GARABEDIAN par Monsieur Yves CROISSANT

Monsieur : Christophe DEPOORTERE par Monsieur Yves CROISSANT

Assistent à la séance :

Mesdames : Emmanuelle VITTE, Delphine CONNES, Anne-Sophie TABAU

Messieurs : Jean-Marc RIZZO, Freddy HUET

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE EN FORMATION PLENIERE DU 09/09/2021

M. Le Doyen ouvre la séance avec la présentation du Procès-Verbal du conseil de faculté du 9 septembre 2021.

En l'absence de remarque, le PV est soumis au vote et validé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. POINTS DE L'EQUIPE DECANALE

M. le Doyen indique aux membres du conseil de faculté qu'il y a deux points qui sont présentés par Mme la responsable administrative, l'un concernant des travaux à venir, l'autre le budget prévisionnel 2022.

Mme la responsable administrative prend la parole pour informer les membres que des travaux importants sont prévus par les services techniques au sein de la composante. Il s'agit de changer les huisseries de façade du bâtiment depuis le rez-de-chaussée jusqu'au 5ème étage. Ces travaux vont démarrer par les salles de cours du rez-de-chaussée le 13 décembre prochain pour se terminer le 31 mai 2022 au 5ème étage. Ces travaux vont impacter à la fois les enseignements, les emplois du temps, les services administratifs et pédagogiques et les enseignants-chercheurs. Une réunion est prévue avec les services techniques et les services informatiques pour prévoir le déplacement des personnels administratifs en salle du conseil et en salle de réunion (R+2). Par ailleurs certains collègues BIATSS seront peut-être amenés à travailler depuis leur domicile ou à prendre des congés annuels.

Du point de vue des emplois du temps, la salle D10 et l'amphithéâtre D2 seront inaccessibles chacun pendant 2 semaines, ce qui impactera les emplois du temps.

Enfin, les bureaux des enseignants-chercheurs étant également concernés, ainsi que les centres de documentation, il sera nécessaire de vider les armoires et les bureaux (mise en cartons) pour permettre aux entreprises de travailler.

Concernant maintenant le budget prévisionnel, Mme Vitte indique que la Direction des Finances et de la Comptabilité a demandé voici un mois la remontée du BP 2022 en vue du dialogue de gestion. Ce BP est identique à celui de l'année précédente. Toutefois, nous avions pu garder jusqu'à présent la maîtrise des dépenses d'informatique à destination des personnels et la maîtrise des dépenses de mobilier. Ces deux enveloppes nous ont été retirées (35 000 euros) et transférées aux services supports dédiés. Lors du dialogue de gestion le DFC nous a toutefois assuré que nous aurions un droit de tirage équivalent dans l'enveloppe globale centralisée.

Sur ce point, un membre nous demande dans quelle mesure nous pourrions prévoir des travaux dans les bureaux des enseignants-chercheurs qui sont parfois en mauvais état : sols abîmés, mobilier vétuste notamment.

M. Le doyen lui répond que nous n'avons plus de crédits à notre niveau.

Mme la responsable administrative propose de faire un point de situation des bureaux et d'inventorier les travaux et le mobilier à remplacer afin de faire remonter l'ensemble des besoins au central pour suite à donner. Elle précise toutefois que la direction de la composante ne maîtrise rien en termes d'arbitrage.

3. CAMPAGNE EMPLOIS 2022

M. Le Doyen rappelle les modalités de préparation de la campagne Emplois 2022. Les besoins sont établis en départements et centres de recherche et font l'objet d'une validation en conseil de faculté restreint pour les emplois de titulaires Enseignants-chercheurs et enseignants. En conseil de faculté plénier, ce sont les besoins en titulaires BIATSS et contractuels enseignants et BIATSS qui sont validés. Ensuite les tableaux sont transmis avec ordre de priorité au Conseil d'Administration qui arbitre et détermine les postes titulaires et contractuels octroyés aux diverses composantes et services.

En termes de postes d'enseignants titulaires, 5 demandes ont été entérinées par le Conseil de Faculté restreint : 1 PRAG en éco-gestion, 2 MCF en droit (01 et 02) et 2 MCF en économie. Ces deux derniers postes sont liés à l'ouverture de la L3 AES au Tampon.

L'équipe de direction de la composante comme le département d'économie sont favorables à cette L3 Sud mais sous réserve de la création des deux postes de MCF. M. Le Doyen ajoute qu'il faudra également un poste de BIATSS en appui aux deux personnels du Tampon.

Le tableau des demandes de titulaires BIATSS : M. Le Doyen rappelle que nous avons perdu des postes de titulaires du fait de la règle qui veut que lorsqu'un personnel part, il emporte son support avec lui. Ainsi 3 personnels titulaires sont partis, remplacés par des contractuels. Les deux techniciens demandés correspondent à ces pertes.

Pour le poste d'ASI, Mme la responsable administrative indique qu'il s'agit d'une demande récurrente. Au vu de l'évolution de l'offre de formation, de l'augmentation des effectifs et de la complexification de la gestion pédagogique, il est nécessaire d'obtenir un coordonnateur pédagogique qui traite des dossiers transversaux Licences et Masters et fasse le relais entre les responsables de pôles, la direction de la composante et les services centraux concernés.

Le tableau des contractuels enseignants correspond aux besoins récurrents de la composante hors titulaires. Ces personnes sont rémunérées via les supports vacants de la composante (mutation, retraite, etc) et permettent donc une économie certaine en masse salariale au niveau de l'établissement.

Enfin, le tableau des contractuels BIATSS reflète la simple reconduction des contractuels actuellement en poste.

Un membre étudiant demande si la Licence AES ouvrira à la rentrée prochaine dans le cas où les deux postes de MCF étaient octroyés à la composante.

M. Le Doyen répond qu'une commission est actuellement en phase de travail préparatoire dans cette optique. Un autre membre étudiant demande si le poste de BIATSS au sud serait conditionnel. M. Le Doyen répond que non à ce stade mais qu'il devrait être donné, par exemple via les moyens ORE dès avril 2022 pour permettre l'ouverture en août 2022.

Un membre étudiant demande si, dans l'affirmative de tout cela, la licence serait bien proposée à l'inscription dès l'ouverture de la campagne en juillet 2022.

Mme la responsable administrative répond que dans l'absolu, oui. Elle précise que pour autant, même si nous avions les deux postes de MCF et le personnel BIATSS, il resterait à obtenir l'abondement des heures complémentaires induites par cette nouvelle licence.

M. Le doyen ajoute que la licence AES faisant environ 520 HETD, les deux postes de MCF ne couvrent que partiellement les besoins en heures.

Un membre étudiant indique qu'en sa qualité de membre du CA, elle soutiendra fortement ce projet au Conseil d'Administration de l'Université.

La discussion étant close, M. Le Doyen propose aux membres de voter sur les trois tableaux de la Campagne Emplois 2022 : Titulaires BIATSS, contractuels enseignants et contractuels BIATSS.

Les tableaux sont soumis au vote et validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. GRILLE TARIFAIRE 2021-2022

Mme la responsable administrative présente la grille, précisant que le seul changement est l'ajout du tarif de la certification voltaire à destination des étudiants. L'année dernière nous proposions la certification Le Robert, mais l'entreprise ayant quasiment doublé ses tarifs, nous sommes revenus sur l'ancienne certification, moins coûteuse.

La grille est soumise au vote et validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 ARRETE DES JURYS D'EXAMENS 2021-2022

M. Le Doyen présente les listes des jurys d'examens et demande s'il y a des questions.

En l'absence de remarque, les jurys sont validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Un membre demande quand seront évoqués les jurys de Validation des acquis.

M. Le Doyen répond que ce sera fait ultérieurement. Mme la responsable administrative ajoute que la DEPF nous transmet les éléments séparément des jurys d'examens.

En l'absence de questions diverses, M. Le Doyen lève la séance à 14h45 en remerciant l'ensemble des membres de leur présence.

La Secrétaire de séance,

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITE DE LA REUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de séance
Le Doyen,

Jean-Marc RIZZO